



**ACADÉMIE
DE NICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Mission de promotion de la
santé en faveur des élèves**

**Mission de promotion de la santé
en faveur des élèves**

Affaire suivie par :

Corinne MAINCENT

Tél : 04 93 72 64 54

Mél : corinne.maincent@ac-nice.fr

53, avenue Cap de Croix
06181 NICE cedex 2

Nice, le 15 septembre 2021

Le recteur de l'académie de Nice

à

Mesdames et messieurs les Principaux de collège

s/c de messieurs les inspecteurs d'académie,

Directeurs académiques des services de
l'Education nationale,

Directeurs des services départementaux de
l'Education nationale du Var et des Alpes-
Maritimes

Objet : Prévention des risques auditifs au collège - Appel à candidatures

Fort de son succès depuis 2016, les Rectorats de l'académie d'Aix-Marseille et de Nice, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, lancent un nouvel appel à candidatures pour identifier les collèges volontaires pour participer à la **campagne régionale de prévention** des risques auditifs et extra-auditifs chez les collégiens « **Ecoute tes oreilles !** ».

Cette campagne de prévention comprend notamment :

- une **formation** de deux jours, à la thématique "Bruit et Santé" (inscrite au plan académique de formation) pour l'infirmier scolaire de l'établissement et d'un professeur référent. Elle sera animée par le Centre d'Information sur le Bruit (CidB) les 9 et 10 décembre 2021 à Nice ou les 13 et 14 décembre 2021 à Aix-en-Provence ou les 16 et 17 décembre 2021 à Marseille.
- **l'intervention d'un éducateur à la santé environnementale dans les classes de 6^{ème}** de l'établissement (2 séances de 2 heures par classe) ;
- un temps dédié à un accompagnement pédagogique est proposé en septembre/octobre de l'année N+1 pour favoriser la mise en place et la **pérennisation d'actions** au sein du collège les années suivantes.

Une trentaine de collèges, sur l'ensemble des deux académies, pourront bénéficier de ce programme pour l'année scolaire 2021/2022.

Seront prioritaires :

- les collègues qui étaient sur liste d'attente l'année dernière,
- les collègues n'ayant jamais été bénéficiaires.

Dans tous ces cas, votre établissement doit répondre à l'appel à candidatures en ligne.

Les informations pratiques (collèges bénéficiaires, programmes, intervenants, etc.) sont accessibles via le lien suivant : <https://www.paca.ars.sante.fr/prevention-des-risques-auditifs-chez-les-jeunes> et vous trouverez, en pièce-jointe, le **déroulement détaillé** (étapes successives) de la campagne au sein de chaque collège.

Les établissements intéressés sont invités à déposer leur candidature **au plus tard le 09/10/2021** via le formulaire en ligne : <https://forms.gle/9CqvCISfwdFRsmtFA>

Nous attirons votre attention sur l'importance d'une véritable **réponse collective et concertée** à cet appel à candidatures (Chef d'établissement, enseignant et infirmier scolaire).

Les candidatures seront validées par ordre d'inscription, dans le respect des priorités indiquées ci-dessus, et vous seront confirmées par mail.

Si la crise sanitaire venait à prendre plus d'ampleur rendant les interventions en classe irréalisables, l'intervenant pourra proposer aux enseignants de rejoindre vos classes virtuelles (statut d'invité) afin de réaliser une partie des interventions en mode virtuel, à la fréquence dont vous conviendrez ensemble. D'autres possibilités de maintien des interventions seront à étudier, le moment venu, avec l'intervenant, dans le respect du protocole sanitaire.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette action de santé publique.

Le recteur de l'académie de Nice,



Richard LAGANIER



Prévenir les risques auditifs et extra-auditifs auprès des collégiens en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Votre collège est candidat pour bénéficier de la campagne régionale de prévention des risques auditifs et extra-auditifs « **Écoute tes oreilles !** » sur l'année scolaire 2021-2022.

Vous avez identifié, dans votre établissement, l'infirmier(e) scolaire et le professeur référent (binôme) qui s'engageront sur cette action (cet engagement est nécessaire au déroulement optimal de la campagne).

A noter : Cette campagne est lauréate du trophée « Décibel d'argent » 2019, remis par le Conseil National du Bruit et le ministère de la transition écologique.



Plusieurs prestations (indissociables) vont être mises en œuvre pour votre établissement :

1) UNE FORMATION SUR LE BRUIT ET LA SANTE (2 jours)

Incluse dans le plan académique de formation (PAF) de votre rectorat – **Décembre 2021**

Votre binôme « infirmier(e)/professeur référent » va pouvoir bénéficier d'une formation sur « *Le son, le bruit : tendre l'oreille pour mieux entendre et se protéger du bruit* ».

Intervenante : Valérie Rozec, chargée d'étude et de recherche, Docteur en psychologie de l'environnement, Centre d'Information sur le Bruit (CidB),

Appui pédagogique : Hélène Milan, chargée de projets, Comité Régional d'Education pour la santé (CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur) et Claire Pierrard, chargée de projets, Réseau régional pour l'éducation à l'environnement (GRAINE Provence-Alpes-Côte d'Azur),

Appui documentaire : Gaëlle Lhours, documentaliste, CRES Provence-Alpes-Côte d'Azur

Objectifs : Appropriation de la thématique et présentation de techniques d'animation et d'outils pédagogiques.

Dates prévues :

- ✓ **Académie de Nice** :
9 et 10 décembre 2021 à Nice, *Collège Jules Romains - 206 Bd du Mercantour – 06 200 Nice (sous réserve)*
- ✓ **Académie d'Aix-Marseille** :
- 13 et 14 décembre 2021 à Aix-en-Provence au GRAINE - *Technopole de l'Arbois, salle de conférence du Forum, Avenue Louis Philibert, 13100 Aix-en-Provence*
- Ou 16 et 17 décembre 2021 au CRES 178, *Cours Lieutaud, 13006 Marseille*

2) UNE REUNION DE RENCONTRE/PREPARATION au sein de votre collège (2h)

Avec l'intervenant en santé environnementale – **Décembre 2021/Janvier 2022**

Un intervenant en santé environnementale contactera votre binôme « infirmier(e)/professeur référent » pour organiser une réunion, au sein de votre collège, avec l'ensemble du personnel intéressé de votre établissement (binôme et autres professeurs concernés/intéressés)

Objectifs : Présentation du module d'animation et des outils pédagogiques qui seront utilisés pendant les interventions, planification des interventions dans les différentes classes et de la réunion bilan.



3) DES INTERVENTIONS DANS VOS CLASSES DE 6°

Janvier à mai 2022. Le module d'animation comporte deux interventions de 2h par classe.

Objectif général du module : Permettre aux collégiens de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'être citoyens de leurs environnements sonores et acteurs de leur santé auditive et extra-auditive.

Le module d'animation est réalisé en deux temps :

-Une première intervention vise à familiariser les élèves à la physique du son, à leur présenter la physiologie et le fonctionnement de l'oreille et à caractériser leurs pratiques d'écoute de musique amplifiée.

-Une seconde intervention vise à sensibiliser les élèves aux risques auditifs et extra-auditifs, à les informer des comportements à adopter et des outils à utiliser pour les réduire, et à leur faire prendre conscience de leur contribution à leur propre environnement sonore.

Les interventions s'organisent autour d'activités ludo-éducatives, d'écoutes de sons, de courtes vidéos, de manipulations d'outils (sonomètres, bouchons d'oreilles...), de temps d'échanges, etc.



Evaluation : Les savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis par les élèves dans le cadre de cette campagne sont appréciés par un questionnaire d'évaluation "avant/après".

A l'issue des modules d'animation, les binômes infirmier(e) scolaire/professeur-référent complètent également un questionnaire de satisfaction.

A noter : Si la crise sanitaire venait à prendre plus d'ampleur rendant les interventions en classes irréalisables, l'intervenant pourra proposer aux enseignants de rejoindre d'éventuelles classes virtuelles afin de réaliser une partie des interventions à distance, à la fréquence dont vous conviendrez ensemble. D'autres possibilités de maintien des interventions seront à étudier, le moment venu, avec l'intervenant, dans le respect du protocole sanitaire.

4) UNE REUNION DE BILAN au sein de votre collège (2h)

Mai/juin 2022

L'intervenant en santé environnementale et le personnel concerné de votre collège se retrouvent pour faire le bilan des interventions.

Objectifs : Présentation des résultats des questionnaires, échanges autour du bilan de la campagne dans le collège, proposition de pistes pour la mise en place d'actions au sein du collège, échanges sur les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement en année N+1 (cf. paragraphe suivant).

5) UN ACCOMPAGNEMENT POST-CAMPAGNE (1/2 journée en année N+1)

Année 2022-2023 (septembre à décembre 2022)

Afin de favoriser la pérennisation d'actions de prévention sur le bruit au sein de votre collège les années suivantes, l'intervenant vous accompagnera durant ½ journée lors du premier trimestre 2022/2023 sous la forme que vous aurez choisie (conseil/soutien pour l'organisation d'un projet ou d'un événementiel, intervention auprès de certains personnels du collège, co-animation d'une séance de sensibilisation...).